

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moratoire sur la hausse du GNR : un soulagement pour les entreprises de Travaux Publics

Paris, mardi 4 décembre 2018 - La FNTF salue la décision annoncée aujourd'hui par le gouvernement d'instaurer un moratoire sur la suppression du taux réduit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier (GNR).

Depuis plus de deux mois, la FNTF, ses syndicats de spécialités et ses fédérations régionales n'ont eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences désastreuses de la suppression du GNR pour les entreprises de Travaux Publics. La décision qui vient d'être prise est le fruit d'un véritable travail de fond mené par la FNTF et les FRTF auprès, notamment, du gouvernement et des élus. Elle représente un soulagement pour l'ensemble de la Profession des Travaux Publics.

Pour Bruno Cavagné, « ce nécessaire geste d'apaisement est de nature à calmer la colère des entrepreneurs de Travaux Publics qui ne cessait d'enfler dans nos territoires ».

Pour rappel, l'impact de la suppression du taux réduit de TICPE sur le gazole non routier dans la filière des Travaux Publics était estimé à plus de 700 millions d'euros.

Cette décision, prise sans concertation préalable avec les acteurs économiques concernés et sans évaluation de ses conséquences pour les entreprises et leurs clients, était particulièrement brutale. Cette mesure entraînait un déséquilibre de la situation économique des entreprises de TP et une concurrence déloyale avec les entreprises de travaux agricoles ou paysagers qui interviennent fréquemment sur des marchés de terrassement ou de voirie.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [12 Fédérations Régionales](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 emplois. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntp.fr - [@FNTF_info](#)

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon, Tél. : 01.44.13.31.15 – 06.45.84.45.69 gouxreverchonjc@fntp.fr